

**henry d.
thoreau**

**LA
DÉSObÉISSANCE
CIVILE**

LE MOT ET LE RESTE



**henry d.
thoreau**

**LA
DÉSŒBÉISSANCE
CIVILE**

introduction, postface et notes de

MICHEL GRANGER

traduction de

NICOLE MALLET

LE MOT ET LE RESTE

INTRODUCTION

de Michel Granger

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que l'on associe fréquemment le nom de Henry D. Thoreau à la notion de « désobéissance civile », alors que l'on n'a jamais pu prouver jusqu'ici qu'il l'ait employée*. Bien qu'il ait initialement publié son essai sous le titre de « Résistance au gouvernement civil » (1849), on a pris l'habitude d'adopter celui de l'édition posthume « La désobéissance civile » (1866) et l'on considère généralement Thoreau comme l'inventeur du concept, « la figure tutélaire de la désobéissance civile »**. Au fil

* L'édition de référence de cet essai, publié dans *Reform Papers*, (« The Writings of Henry D. Thoreau », Princeton University Press), utilise le titre d'origine (1849). Les recherches de l'éditeur du volume, Wendell Glick, ne lui ont pas permis de découvrir la preuve que le titre de 1866 avait été voulu par Thoreau. On trouvera d'utiles précisions sur les dates et le contexte de cet essai dans l'excellente biographie de Laura Dassow Walls, *Henry David Thoreau. A Life*. (University of Chicago Press, 2017).

** Albert Ogien et Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, La Découverte, 2010, p. 12. Pour répondre à cette question, ces auteurs ne se réfèrent qu'à l'essai sur la « Désobéissance civile », et se cantonnent donc aux années mille huit cent quarante.

du temps, la « désobéissance » l'a ainsi emporté sur la « résistance ». Cette nouvelle édition du célèbre essai s'est ralliée à l'appellation que la tradition a retenue et sur laquelle repose en partie la renommée de la pensée politique de Thoreau. Le choix du titre ne serait peut-être qu'une vétille si les deux termes étaient de parfaits synonymes et n'avaient pas des connotations bien différentes. Outre l'écart sémantique, l'usage du titre posthume revient à figer la pensée de Thoreau : celle du début des années mille huit cent quarante où il avait choisi une attitude qu'il a abandonnée sous la pression des événements historiques de 1850, après lesquels il s'est engagé dans une résistance radicale à l'esclavage, exprimée avec la véhémence de ses derniers essais.

Un autre paradoxe réside dans le fait que l'on rapproche superficiellement Thoreau de Gandhi et de Martin Luther King qui, dans leur pratique de la désobéissance civile, se sont tous deux réclamés de sa pensée ; c'est l'occasion de mettre en valeur l'influence du penseur américain méconnu sur des hommes célèbres. Toutefois, si l'essai fameux a pu leur fournir une caution intellectuelle pour refuser d'obéir à une loi contraire à la conscience, il faut souligner que la « désobéissance » de Thoreau est purement individuelle ; elle n'envisage aucunement d'organiser un mouvement de masse, comme dans le cas de la libération de l'Inde au temps de la colonisation britannique ou de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis, tout au plus de susciter quelques vocations d'opposants. Malheureusement, l'œuvre de Thoreau fait souvent l'objet d'emprunts sélectifs, centrés sur une période ou sur une de ses œuvres : ils entraînent des lectures réductrices, voire déséquilibrées, incapables

de prendre en compte l'évolution de sa réflexion. En revanche, l'étude des différents titres de cet essai permet de souligner la complexité de sa pensée et de s'approcher au plus près de ce qu'il cherchait à dire à la fin des années mille huit cent quarante, conscient qu'il était de ne pouvoir parler que de sa « position à l'heure actuelle ».

ENTRE OBJECTION DE CONSCIENCE ET ACTE RÉVOLUTIONNAIRE

À partir de 1842, le jeune Thoreau cesse de payer le dollar et demi d'un impôt local, la capitation, afin de protester contre la politique esclavagiste du gouvernement fédéral. Il n'innove pas, son acte individuel symbolique s'insérant dans la culture des intellectuels protestataires de Nouvelle-Angleterre. L'obscur dissident reste impuni jusqu'en juillet 1846 où il est emprisonné une nuit, mais relâché dès le lendemain parce que quelqu'un a payé pour lui le modeste impôt. Il est fort dépité d'être ainsi privé de la visibilité du Juste qu'emprisonne un gouvernement injuste. La « nuit passée en prison » aurait recueilli peu d'échos en dehors du village si la conférence de Thoreau donnée au Lycéum de Concord, « Les droits et les devoirs de l'individu dans sa relation au gouvernement » (janvier, puis février 1848), n'avait été publiée à Boston par Elizabeth Peabody dans *Æsthetic Papers* (1849), sous le titre de « Résistance au gouvernement civil ».

Une anthologie posthume, *A Yankee in Canada, with Anti-Slavery and Reform Papers* (1866) rebaptise l'essai « La désobéissance civile ». Aucun document

n'indique que Thoreau ait souhaité cette modification qui atténue sa force d'opposition, lui enlève ses griffes en quelque sorte : par son acte initial et par son essai, il ne s'est en effet pas contenté d'adopter une attitude « civile » (courtoise?), ni d'être « désobéissant » comme peut l'être un enfant. Serait-ce parce que la société américaine a voulu phagocyter une pensée trop radicale ? Thoreau mentionne aussi l'épisode de la prison dans *Une semaine sur la Concord et le Merrimack* (1849), puis le rappelle dans *Walden* où il participe de la mise en scène d'un personnage solitaire, pourchassé par les institutions d'une société qui ne supporte pas que l'on vive à part*. Devenu spectaculaire par sa narration, l'acte de non-participation est passé à la postérité pour rappeler l'exigence de la conscience morale et les vertus de l'individualisme radical. Le succès de l'essai de 1849 s'explique par l'insertion du geste initial dans une micro-histoire, par l'adoption d'un ton provocateur et iconoclaste, l'emploi d'une rhétorique hyperbolique, la création d'un personnage intransigeant, seul contre tous, soutenu par la certitude du bien-fondé de l'action basée sur des principes universels. L'histoire prouvera à Thoreau qu'il a présumé de la force de l'individu moralement supérieur et il devra modifier sa position.

Élaborée après-coup, la protestation s'appuie sur l'adéquation des principes et des actes, fournissant un modèle censé entraîner des comportements individuels similaires, des démissions de fonctionnaires, pour arriver à bloquer la machine étatique : le gouver-

* Henry D. Thoreau, *Walden*, trad. Brice Matthieussent, Marseille, Le mot et le reste, 2013, p. 177.

nement prendrait alors conscience de l'injustice de sa politique et changerait la loi. La théorie de la « désobéissance civile » ébauchée par Thoreau n'a pourtant pas convaincu ses concitoyens parce qu'il s'est arrêté à l'acte individuel qui ressortit plutôt à l'objection de conscience : il lui importe avant tout de rester en accord avec « les lois plus élevées », de faire triompher le bien absolu et de refuser toute complicité avec le mal. Pour cela, il faut se dissocier des institutions politiques, se désengager de la violence de l'État. D'inspiration transcendantaliste, l'essai incite l'individu à agir en fonction de ce qu'il a perçu comme étant le véritable état des choses, à nier l'autorité du gouvernement qui n'est rien par rapport à celle de la conscience. Le geste protestataire souligne la responsabilité irremplaçable de l'individu pour rappeler l'essence de l'humanité à une société américaine entraînée par l'esprit commercial ; il invite à relativiser l'importance de la Constitution et des lois du Congrès, afin de donner la priorité aux principes universels et de créer les conditions pour que l'individu, même excentrique, soit libre d'agir sans les entraves de l'État.

La seule obligation pour Thoreau est d'agir selon ce qu'il considère comme le bien ; son acte de protestation se veut « l'expression souveraine du désir perfectionniste d'être en accord avec le meilleur de soi-même* ». Le reste lui semble secondaire, car il n'estime pas qu'il a la responsabilité d'éradiquer les maux de la société : son devoir est plutôt « de s'en laver les mains », afin de ne pas collaborer avec un gouvernement inique. Il ne veut pas entrer dans le jeu

* A. Ogien et S. Laugier, *op. cit.*, p. 12.